

Syndicat des  
Travailleurs  
du Béarn



Coordination  
Libertaire  
Etudiante  
Pau



## 21 jours de grève des nettoyeurs et nettoyeuses du métro de Madrid

Du 17 décembre 2007 au 6 janvier 2008, le métro de Madrid a été le théâtre d'une importante grève impliquant l'ensemble du secteur du nettoyage, soit 1 500 personnes.

Cette grève, convoquée par tous les syndicats (UGT, USO, CGT, CNT-AIT, SUT) à l'exception des Commissions Ouvrières (CCOO), revendiquait notamment la stabilité de l'emploi, un complément salarial pour toxicité et dangerosité du travail, la semaine de 35 heures, le versement complet du salaire dès le premier jour de maladie, une protection pour les femmes enceintes et surtout l'unification des salaires à la hausse. Au cours de la lutte, s'est ajoutée la revendication de la réintégration des camarades licencié-e-s.

Dans le métro de Madrid, quatre entreprises concessionnaires se partagent l'adjudication du secteur du nettoyage. Les différences salariales d'une entreprise à l'autre peu-

vent atteindre plus de 300 euros. Par ailleurs, une majorité des salarié-e-s sont précaires.

La grève a été exemplaire en ce qui concerne la mobilisation, mais aussi très dure : menaces, notamment du gouvernement régional de ne pas renouveler les concessions des

entreprises concernées ; violences et arrestations lors des piquets de grève ; licenciements ; criminalisation des grévistes dans les médias, etc. Finalement les entreprises ont cédé sur une grande partie des revendications : réadmission de tous les licencié-e-s ; unification des salaires ; création immédiate de 110 contrats de travail de durée indéterminée ; intégration progressive à des postes fixes des salarié-e-s précaires employés en décembre 2007 en fonction de l'ancienneté ; engagement à limiter à l'avenir à 20 % au maximum le nombre des intérimaires. La dangerosité du travail n'est pas reconnue, mais un « plus » salarial de 120 euros sera octroyé progressivement jusqu'en 2011. Ceci dit, à la fin des négociations, les patrons ont sorti de leur manche une clause de « paix sociale » qui engage les signataires à renoncer à toute mobilisation et grève jusqu'en 2011. Cette clause a été négociée directement par les dirigeants de l'UGT et de la CGT lors d'une réunion avec le patronat tenue en marge du comité de grève. Deux des syndicats présents au sein de ce comité, le SUT et la CNT-AIT, ont alors refusé de signer le pré-accord qui a malgré tout été accepté par une majorité des grévistes réunis en assemblée.



**NOTES:**

-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----

# janvier 2025

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		